SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2022

COMPTE-RENDU

Présents : David AYMAR, Jean-Louis AYMAR, Sébastien COUDERC, François DANEMANS, Benoît ESPEYSSE, Jean-Marc LABORIE, Séverine LAGRRIGUE, Marthe LAVAISSIERE, Robert MALBOS, André MOLENAT, Antoine PUECH, Carole PUECH, Philippe PUECH, Jérémy VAISSIERE.

Absents excusés : Philippe CHABUT

Représentés : Sylvain DELRIEU par Robert MALBOS, Colette LABRUNIE par François DANEMANS

Secrétaire de Séance : Jérémy VAISSIERE

La séance débute à 21h15

Après vérification du quorum, Jérémy VAISSIERE est désigné comme secrétaire de séance.

AJOUTS/SUPPRESSIONS A L'ORDRE DU JOUR
Monsieur le Maire indique que le point « délibération de principe autorisant le recrutement d'agents saisonniers ou occasionnels » est remplacé par la « validation de la convention de stage avec un étudiant de l'Université Clermont Auvergne (UCA) pour la réalisation de l'étude relative au projet de MARPA ».

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 18 NOVEMBRE 2022

Monsieur le Maire demande à chaque conseiller s'il a des commentaires à formuler sur le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 18 novembre 2022. Certains conseillers n'ayant pas eu le temps d'en prendre connaissance, son approbation est reportée à la prochaine séance du Conseil municipal.

Communauté de communes

Monsieur le Maire indique que le dernier Conseil communautaire a fait l'objet de la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire par le cabinet KLOPFER qui a fait apparaitre une légère amélioration de la situation financière de la communauté de communes. Lors de ce conseil il a été décidé d'augmenter de 5% le montant de la redevance ordures ménagères (REOM).

Il laisse ensuite la parole aux membres des commissions communautaires.

Commission déchets

Madame Carole PUECH présente une synthèse de ce qui a été évoqué lors de la dernière commission. Les points suivants ont été abordés : comment traiter les déchets des gros producteurs de déchets qui n'ont pas de contraintes de filières, comment harmoniser la récupération des déchets pour les commerçants et artisans (maintien ou non de la collecte existante de cartons et de plastiques), la collecte des déchets à l'intérieur des structures touristiques (Campings…) et collectives (Maisons de retraite, établissements scolaires…) par l'implantation de PAV en interne.

AJV AD BF JV PP JML SC RM AP MA

CP ML

SC

Réunion PLUI Pays de MAURS

Madame Séverine LAGARRIGUE, présente à la dernière réunion relative à l'élaboration du PLUI du Pays de Maurs, souligne le mécontentement des communes concernées : l'élaboration du PLUI n'avance pas, et la qualité de la présentation réalisée par le cabinet BONNET est insuffisante. La présentation du PADD a été repoussée au mois de février 2023.

1-BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT -Décision modificative de crédits n°2

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
66111	Intérêts réglés à l'échéance	-500.00	
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	-200.00	
6618	Intérêts des autres dettes	-250.00	
701249	Reversement redevance agence de l'eau	-300.00	
706129	Reverst redevance modernisat° agence eau	-200.00	
6063	Fournitures entretien et petit équipt	1500.00	
6688	Autre	-50.00	
	TOTAL :	0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		**DEPENSES**	**RECETTES**
	TOTAL :	0.00	0.00
	TOTAL :	0.00	0.00

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à voter ces crédits.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

2- PROJET MARPA-Etude de faisabilité-Validation de la convention de stage avec un étudiant de l'Université Clermont Auvergne (UCA) - DE 2022 99

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a sollicité l'Université Clermont-Auvergne pour que l'étude de faisabilité, demandée par la MSA, soit réalisée par un étudiant.

Cette demande a été accueillie favorablement. Un étudiant en master de droit et administration du secteur sanitaire et social de la faculté de droit, s'est proposé pour réaliser son stage sur ce thème.

L'Université a transmis une convention de stage. Celui-ci se déroulera du 02 janvier au 31 mai 2023, pour un total de 424 heures et fera l'objet d'une gratification dont le montant est fixé à 3.90 € brut par heure.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de valider cette convention de stage.

AD BB SV PP SC AP

AL UML RH MA SL ML

CP

Ouï l'exposé de monsieur de Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide,

-DE VALIDER la convention de stage pour la réalisation de l'étude de faisabilité relative à la création d'une MARPA, telle que présentée.
-D'AUTORISER monsieur le Maire à la signer.

3 – DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES pour l'installation d'un système de vidéoprotection à Calvinet.

Vu la délibération DE_2022_58, prise en séance du Conseil municipal du 16 septembre 2022, autorisant l'installation d'un système de vidéoprotection à Calvinet, commune de PUYCAPEL,

La Région Auvergne-Rhône-Alpes subventionne à hauteur de 50 % les dépenses réalisées par les communes pour la sécurisation des espaces publics et notamment la mise en place de systèmes de vidéoprotection.

Un devis a été demandé à l'entreprise LDLC PRO pour la fourniture du matériel. Ce devis s'élève à 1089.05 € H.T.

Monsieur le Maire propose de valider ce devis et de demander une subvention d'un montant de 50 % du total H.T. du devis présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

-VALIDE le devis de la société LDLC Pro d'un montant de 1089.05 € H.T.

-SOLLICITE de monsieur le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes une subvention d'un montant de 544 € équivalent à 50 % du montant hors taxes du devis.

4 – AMENAGEMENT DU SECTEUR COMMUNAL DU COLOMBIER ET DE SES ABORDS- Validation des honoraires de maîtrise d'œuvre.

Annule la délibération DE_2022_44 du 03 juin 2022, avenant au marché de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle la décision prise en séance du Conseil municipal du 19 mars 2021 de confier la mission de maîtrise d'œuvre au Cabinet d'architecture ATELIER CYRIL VIDAL pour la réalisation d'un cheminement sur la RD66 dans le fond du bourg de Calvinet.

En concertation avec le maître d'œuvre l'enveloppe budgétaire estimée du projet a été actualisée. Elle s'élève à 185 000.00 € H.T En conséquence le montant du marché de maîtrise d'œuvre fixé sur la base de 10 % du montant total H.T. des travaux s'élève désormais à 18 500.00 € H.T.

Monsieur le Maire propose de valider cette note d'honoraires actualisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide ;

-De valider l'enveloppe budgétaire allouée au projet, d'un montant estimé de 185 000.00 € H.T.

-De valider la note d'honoraire relative à la maîtrise d'œuvre d'un montant de 18 500.00 € H.T.

-d'autoriser monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

AV AD BE JV PP SC AP
CP SL JMC RM MA
ML

5-RENOVATION ENERGETIQUE DE LA GENDARMERIE-Choix du maître d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle que la commune souhaite engager des travaux de rénovation énergétique de la gendarmerie.

Pour ce faire, la commune a lancé une consultation afin de recruter une équipe de maîtrise d'œuvre sur la base d'un cahier des charges élaboré par l'Agence Technique Départementale " Cantal Ingénierie & Territoires" (CIT).

Ce marché était estimé par CIT à 39 000,00 € HT sur la base d'une enveloppe à 350 000,00 € HT pour l'ensemble des travaux.

La consultation s'est déroulée du 21/11/2022 au 12/12/2022 à 16h00 : mise en ligne du dossier de consultation sur le profil acheteur de la commune (plateforme www.achatpublic.com).

Monsieur le Maire indique qu'un seul pli a été remis pour un montant de 36 750,00 € HT par le groupement « METAFORE/ IGETEC ». Cette offre a fait l'objet d'une analyse technique et administrative par CIT selon les critères mentionnés dans le règlement de consultation. Il ressort que cette offre est conforme à l'estimation prévisionnelle et répond bien aux exigences du cahier des charges.

Au vu de ces éléments et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide :

- **d'attribuer** le marché au groupement « METAFORE/ IGETEC» pour un montant de 36 750,00 € HT,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer le marché ainsi que les documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier, aux demandes de subventions, et au règlement de tous les frais s'y rapportant.
- **d'inscrire** les crédits nécessaires à la contribution communale, au budget de la commune.

6 – VENTE DE PARCELLES Commune de PUYCAPEL / Guy BOUQUIER

Monsieur le Maire rappelle la décision prise en séance du 4 février 2022 de mise en vente du Presbytère de Mourjou, ainsi que la proposition de monsieur Guy BOUQUIER, d'acquisition de la parcelle section B n°554 appartenant à la commune, d'une superficie de 474 m².

Il indique que le nouveau bornage a été reçu en mairie le 24 novembre 2022. La nouvelle parcelle cadastrée section B n° 667 (issue de la réunion des anciennes parcelles cadastrées sections B n°336 et n°337) a été divisées en 3 nouvelles parcelles, à savoir : la parcelle section B n° 671 d'une superficie de 36 m², la parcelle section B n° 672 d'une superficie de 5 m² et la parcelle section B n° 673 d'une superficie de 643 m².

Il indique que lors de la réunion de bornage réalisée en présence de messieurs Guy BOUQUIER et Didier CANTAREL, ceux-ci se sont entendus sur la modification du tracé d'usage de la servitude existante. Un nouveau tracé d'usage de la servitude est proposé pour permettre l'accès aux véhicules missionnés par la commune et aux véhicules de secours pour une intervention urgente. Ce nouveau tracé traversera : la parcelle section B n° 324 appartenant à monsieur Didier CANTAREL, la parcelle section B n° 552 appartenant à monsieur Guy BOUQUIER et la parcelle section B n°554 appartenant actuellement à la commune et dont il sera le futur propriétaire.

AIV AD BB JV PP JML SC RH AP MA

CP MC SL

Monsieur le Maire propose d'acter la vente à monsieur Guy BOUQUIER des parcelles section B n°672 d'une superficie de 5 m² et section B n°554 d'une superficie de 474 m² au prix de 1 € du m², et de valider le nouveau tracé d'usage de la servitude tel que détaillé ci-dessus.

L'Office notarial HENRI/MANHES-BLONDEAU est désigné pour rédiger l'acte de vente.

Monsieur le Maire propose d'approuver l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus, aux conditions indiquées.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

-ACCEPTE l'acquisition des parcelles proposées à la vente à monsieur Guy BOUQUIER aux conditions ci-dessus indiquées.

-AUTORISE monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.

7-QUESTIONS DIVERSES

Gestion comptable de la commune

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la mise en place à compter du 1er janvier 2023 du nouveau réseau de proximité d'Aurillac. La commune qui était rattachée à la Trésorerie de Maurs/Saint-Mamet, sera désormais rattachée au service de Gestion comptable d'Aurillac.

Il souligne la désignation d'un Conseiller aux décideurs locaux affecté à la commune : monsieur Christophe GARCIA dont la mission principale est le Conseil aux élus.

Projets soumis aux aides régionales

Monsieur le Maire indique que la Commission permanente du Conseil Régional auvergne-Rhône-Alpes s'est réunie le 16 décembre et que le projet de « Construction d'une nouvelle école à Calvinet » a été validé pour un montant de 200 000 € dans le cadre du Contrat Région.

Une aide de 3 096 € a également été accordée à l'épicerie-quincaillerie de Mourjou pour l'aménagement et le rafraîchissement du local.

Réunion du 16 décembre pour le projet de nouvelle école.

Etaient présents à cette réunion de travail madame Isabelle PLUYAUD, Inspectrice de l'Education nationale, monsieur Mathieu PLANTECOSTE pour CIT, les enseignants, l'ATSEM et les membres de la Commission école.

Madame l'Inspectrice a apprécié d'avoir été contactée en premier par la mairie. Elle est favorable au projet de la commune qui peut s'inscrire dans le concept d'Ecole de Territoire.

Monsieur le Maire indique que pour donner suite à cette réunion de travail, une version réactualisée du projet sera transmise par CIT. Il souligne également que de la DETR sera demandée en fin d'année pour ce projet.

Si ce projet aboutit, se pose la question de la destination future du bâtiment qui accueille aujourd'hui la classe de Cm1/Cm2 à Mourjou. Une discussion s'engage à ce sujet. Les conseillers sont invités à formuler des propositions.

AIV AD BR JV PP SC RM AP
CP SL JML MA ML

Points d'Apport Volontaire

Les emplacements des colonnes de tri à Mourjou et à Calvinet transmis à la Communauté de Communes, sont présentés à l'assemblée.

Commission Loisirs

Monsieur Antoine PUECH présente les nouveaux éléments pour l'implantation éventuelle d'un Skate Park à proximité des terrains de sport à Calvinet. Sont présentés les devis relatifs aux travaux de terrassement à la maçonnerie et aux différents modules proposés, ainsi que les organismes auprès desquels une subvention pourrait être demandée.

La séance est levée à 23h06.

La prochaine séance du Conseil municipal est prévue le 20 janvier 2023.

AN AD BZ SV PP SC RM AP.

CP JML MA ML S.L